

Fiche de poste n°13-14

Chargé(e) d'études « Urbanisme réglementaire » en CDD

Contexte :

L'AGORAH, Agence pour l'Observation de la Réunion, de l'Aménagement et de l'Habitat est une agence d'urbanisme créée depuis 1992 à La Réunion. Cette association anime la réflexion stratégique et prospective dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire pour le compte de ses adhérents (Etat, Conseil Régional, EPCI, bailleurs sociaux, CDC, AFD,...) et participe à la construction du futur projet de territoire pour la Réunion.

Trois pôles thématiques sont identifiés pour mener à bien les principes fondateurs de l'AGORAH, que sont : l'observation, l'expertise et l'animation de réseaux d'acteurs et de centres de ressources d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il s'agit des pôles : Environnement, Habitat, et Urbanisme. En appui, un pôle support dit de « Ressources », permet le recollement, la sécurisation et la fiabilisation des bases de données cartographiques et informatisées, et accompagnent toutes les productions de l'agence.

Bien qu'autonomes dans leurs réflexions, les pôles thématiques sont néanmoins voués à exercer leurs missions en « mode projet » au sein de l'AGORAH et auprès des partenaires extérieurs, particulièrement concernant : la mission de suivi, évaluation et animation du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion (SAR) et celle de coopération régionale avec les îles de l'Océan Indien. Enfin, tous les ans, les collaborateurs de l'AGORAH alimentent et participent à la production des livrables récurrents de l'agence que sont le rapport d'activités, le programme de travail n+1, et le bilan des observatoires de l'agence. Un entretien annuel permet de définir les objectifs du collaborateur, en fonction des orientations des partenaires de l'agence, déclinées et priorisées par la Direction Générale.

Le pôle « Urbanisme » est dédié aux réflexions inhérentes à l'aménagement du territoire, s'appuyant sur quatre volets : «Composition & Ingénierie urbaines», « Intermodalités et Mobilités durables», « Urbanisme Réglementaire et Occupation du Sol » et « Urbanisme Economique et Commercial, Innovation».

Rattachement hiérarchique :

Tous les salariés de l'AGORAH dépendent de la Direction Générale. Toutefois, les chargés d'études sont rattachés hiérarchiquement à des responsables de pôles thématiques, pilotes d'une activité dédiée. Concernant la mission « Urbanisme réglementaire », le poste de chargé(e) d'études est directement rattaché hiérarchiquement à la Responsable du pôle « Urbanisme ».

Missions :

Chaque pôle de l'AGORAH, et missions qui lui sont rattachées, sont tenus de respecter les principes fondateurs de l'agence que sont l'observation, l'expertise et l'animation de centres de ressources et de réseaux interprofessionnels, et d'organiser leur activité autour de ces trois champs.

I. Planification urbaine

- ≡ **Observation** : Le/la chargé(e) d'études devra recenser les évolutions des documents d'urbanisme des communes (POS/PLU) et participer avec le chargé d'études SIG (Pôle Ressources AGORAH), à la mise à jour permanente de la base de données dédiée de l'AGORAH.

Pour cela, le/la chargé(e) d'études devra récupérer les données brutes et leurs justificatifs chronologiques de modification, faire informatiser et traiter en SIG les supports dûment récolés (Pôle Ressources AGORAH), et restituer les données « nettes » aux communes.

- ≡ **Expertise de compatibilité** : Dans le cadre de l'élaboration ou révision/modification de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) par les communes ou de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par les EPCI, le/la chargé(e) d'études produira des expertises techniques permettant d'accompagner les collectivités dans la production de leurs documents d'urbanisme

actualisés. En fonction des besoins, le/la chargé(e) d'études pourra également être amené à produire des expertises de type « étude ».

Le/la chargé(e) d'étude pourra être amené à animer des réunions, des ateliers inter-acteurs sur cette thématique.

≡ **Expertise** : le/la chargé(e) d'études pourra produire des expertises de type « étude » en régie. Le/la chargé(e) d'étude pourra être amené à animer des réunions, des ateliers inter-acteurs sur cette thématique.

Les études en cours ou déjà identifiées en 2018 sont : Expertise pour le SYDNE, suivi et animation de l'Observatoire des espaces urbains redéployés ...

Recrutement :

Issu(e) obligatoirement d'une formation en aménagement / urbanisme, de niveau BAC+5, vous êtes spécialisé(e) sur les questions d'urbanisme réglementaire et de planification (première expérience professionnelle dans un métier de l'aménagement souhaité).

Caractéristique du poste :

- Contrat à durée déterminée, d'une durée de 3 mois ;
- Lieu de travail : La Réunion – Saint-Denis ;
- Rémunération en fonction du profil et de l'expérience du candidat ;
- Prise de fonction immédiate.

Sous la référence : Recrutement 13-14

Réponse (lettre de motivation + CV), adressée à :

**Madame la Présidente de l'AGORAH
140, rue Juliette Dodu
CS 91092
97404 SAINT-DENIS CEDEX**

Les questions peuvent être posées par voie de mail à :
recrutement@agorah.com ou par téléphone au 0262 21 35 00

Date limite de réception des candidatures : jeudi 04 janvier 2018 - midi